



OBJET : Surveillance et encadrement des élèves de l'enseignement secondaire pour la période du midi

Madame,
Monsieur,

En accord avec la *Politique sur les frais exigés aux parents ou aux usagers* du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe, l'élève qui demeure à l'école pour la période du midi se voit facturer un montant annuel pour couvrir les frais d'encadrement comme indiqué sur votre facture.

Si votre enfant est à l'extérieur de l'école pour toute la période du midi, et ce pour toute l'année scolaire, vous n'avez pas à contribuer aux frais d'encadrement. Cependant, pour être exempté de cette contribution, vous devez remplir le coupon-réponse ci-dessous et nous le rapporter lors de la journée de la rentrée administrative (mardi 18 août 2026).

Comptant sur votre habituelle collaboration, veuillez recevoir, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

La direction
Polyvalente Robert-Ouimet



DÉCLARATION POUR L'ÉLÈVE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE QUI NE DEMEURE PAS À L'ÉCOLE DURANT TOUTE LA PÉRIODE DU MIDI POUR TOUTE L'ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

Nom et prénom de l'élève : _____

Numéro de fiche de l'élève : _____ Niveau : _____

Je déclare que *mon enfant ne demeurera pas à l'école durant toute la période du midi*, et ce, pour toute l'année scolaire 2026-2027.

Signature du parent ou tuteur

Date

Coupon-réponse à remplir et nous retourner par courriel ou nous le retourner à l'école le mardi 18 août 2026